



Les élections auront bien lieu en janvier 2017 !

Rappel des faits :

La direction souhaitait reporter les élections professionnelles Sapn, préférant attendre que l'intégration de SE A14 chez Sapn soit effective.

Pour ce faire, il fallait un accord unanime des 4 organisations syndicales Sapn. Si la CFDT, la CGT et UNSA autoroutes se sont positionnées en faveur du report des élections, FO s'y est opposée.

Pour la CFDT, ça n'est certainement pas la meilleure façon d'accueillir nos futurs collègues qui ne pourront même pas s'exprimer sur le choix des élus qui les représenteront. En effet, les élections qui auront lieu début janvier 2017 seront antérieures au transfert des salariés SE A14.

Pas très démocratique tout ça !

Compensations d'heures de nuit ...

L'accord GEPP, concernant la mise en place des compensations d'heures de nuit pour les receveurs sans cycle, a eu quelques retards à l'allumage. La CFDT, signataire de l'accord, a fait le job en remontant les problèmes rencontrés par les salariés dans les instances représentatives du personnel.

Que les choses soient claires ! Il y a eu des « couacs », certes, mais la CFDT ne regrette en rien la signature de l'accord GEPP.

Il ne s'agirait pas de jeter le bébé avec l'eau du bain, cet accord n'est peut-être pas parfait mais il protège les salariés.

Nul doute qu'il aurait pu être meilleur si les non signataires avaient un peu plus contribué à son élaboration lors de la négociation.



... Soyez un salarié averti !

Après ce cafouillage, les salariés concernés ne savent plus quoi faire ni quelle option choisir, la CFDT va essayer de vous aider à y voir plus clair.

- **Si vous prenez l'option N°1** qui est de toucher la prime unique en une fois, **vous sortez définitivement du processus** même si votre péage n'est pas automatisé à 100%. C'est-à-dire que lorsque le taux d'automatisation de votre péage augmentera, vous ne toucherez plus rien ! Vous ne serez même plus concerné ! Pour la CFDT, cette option N°1 peut concerner un salarié qui sait qu'il quittera l'entreprise dans la foulée (retraite ou projet extérieur).
- **Si vous prenez l'option N°2** qui est de toucher une prime dégressive mais pérenne au bout de 3 ans, alors elle sera réévaluée à chaque augmentation du taux d'automatisation de votre péage (plus le taux augmentera, plus la prime suivra). Par contre, lors de l'augmentation du taux d'automatisation, vous n'aurez plus le choix entre les deux options, l'option N°2 s'appliquera de fait. La CFDT rappelle que cette prime **disparaît lorsque l'on change de métier** (exemple : un receveur passe intervenant, il ne percevra plus la compensation d'heures de nuit).

Impact de la loi Travail



Circonstances	Ce que prévoient les conventions collectives	Ce que prévoit la loi travail
Décès d'un frère ou d'une sœur	2 jours de congés exceptionnels	3 jours exceptionnels
Décès d'un beau-parent	2 jours de congés exceptionnels	3 jours exceptionnels
Survenue d'un handicap chez un enfant	Rien	2 jours exceptionnels

Comme le montre très bien le tableau ci-dessus, la loi EL KHOMRI est plus favorable que la convention collective dans cet exemple précis. Si un de ces malheureux événements survient, il faudra vous reporter à ce tableau et non pas à la convention collective ni à la note de service que la direction ne veut curieusement pas modifier.